

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

1000 BRUXELLES,
North Gate III
Boulevard Em. Jacqmain 154
téléphone (02)206 41 11
fax (02)206 57 50
<http://mineco.fgov.be>

ADMINISTRATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE
Office de la Propriété Industrielle

Rapport technique annuel sur les activités d'information en matière de brevets (BELGIQUE)

I. Evolution des activités en matière de brevet:

Les dépôts des demandes de brevet nationales sont traités de la même façon que les années précédentes. Le support papier est déposé soit en personne par le titulaire ou par un mandataire ou son employé, soit par la poste ou par fax. Le dépôt par fax est ensuite régularisé aussi tôt que possible par le dépôt d'un document papier d'origine. Les dépôts européens et internationaux peuvent être effectués sous forme électronique (EASY-EP et EASY-PCT). Les titres délivrés sont traités de la même façon que les années précédentes. Depuis 1995, les brevets délivrables sont sélectionnés par des programmes exécutés sous MAINFRAME. Suite à cela, il y a un contrôle de correspondance des données du dossier avec celles du MAINFRAME. Les titres sont alors imprimés et les brevets délivrés envoyés par la poste le jour de la délivrance.

Une fois par semaine, les données bibliographiques ajoutées ou modifiées sont chargées dans un serveur public accessible "ON LINE" via une ligne téléphonique dédiée (mode VT 100) et moyennant une demande de branchement. En dehors d'un abonnement fixe, la consultation est gratuite. Depuis janvier 1999, cette base de données est disponible sur un INTRANET des administrations belges. Cet intranet est à technologie Internet. Il est prévu que fin 1999, début 2000, cette base de données publique sera raccordée sur Internet. Les problèmes actuels concernent uniquement la sécurité.

D'autres projets d'automatisation ont été étudiés comme le COMMON SOFTWARE de l'OEB. La conclusion est toujours la même. Pas assez de budget, pas assez d'assistance et de compétence humaine (les staffs sont réservés pour l'EURO, pour l'an 2000 et pour la rénovation du matériel dépassé).

II. Questions relatives à la création, à la reproduction, à la diffusion et à l'utilisation de sources primaires et secondaires d'information en matière de brevets:

A partir du jour de la publication d'une demande de brevet ou d'un brevet (CCP), le dossier papier est mis à la disposition du client potentiel. Un recueil mensuel est publié et est distribué pour ceux qui ont un abonnement payant ou pour les pays qui ont un accord bilatéral avec la Belgique. Le public peut demander une copie papier payante par les moyens modernes de communication. Dans certains cas encore très limités, un fichier est envoyé par fax sans utiliser un support papier intermédiaire. Les données bibliographiques et le plein texte sous forme d'images des premières et secondes publications des demandes ou des brevets belges sont collectées par l'Office européen des brevets. Ces données sont utilisées pour produire le CDROM Benelux des brevets. Ces données sont également utilisées pour produire des index généraux de la série ESPACE de l'OEB et pour construire le fonds documentaire de l'OEB (EPOQUE-BNS).

L'Office belge publie selon les nécessités 2 à 10 avis d'information en matière de procédure auprès des mandataires agréés (modification des taxes, des règles, du personnel...).

Toutes les données bibliographiques des brevets et CCP belges sont stockées dans des bases de données. Le contenu papier des publications des demandes de brevet et des brevets est scanné par l'OEB dans le cadre du CDROM Benelux et du fonds EPOQUE-BNS. La quasi-totalité des brevets étrangers nous arrive sur support optique (plus de 5000 CDROM actuellement). Un réseau développé par l'OEB composé de JUKE-BOXES et de stations de travail permet d'accéder rapidement à l'information recherchée sur les milliers de CDROM. L'Office belge possède plus de 20 millions de documents de brevet sur support papier, sur microfiches et sur microfilms. Les copies sont faites sous forme papier à l'aide de machines ad hoc. Les documents de traduction sont stockés sur microfilm. Un index est constitué lors du dépôt de ces traductions et pour la recherche sur les microfilms. Un projet de stockage des traductions sur CDROM a été étudié. Trois problèmes existent. La longévité inconnue des CDROM, le coût plus important pour l'indexation des documents sur CDROM et la mise à disposition immédiate des traductions au public.

Tous les agents rédacteurs ou de premier niveau disposent d'un matériel avec les traitements de texte Wordperfect ou Word de MS, le tout sous WINDOWS 3.11. La tendance est d'abandonner Wordperfect au profit de WORD et d'implanter sur toutes les machines WINDOWS NT. Toutes les machines sont liées à un Intranet. Une petite dizaine de machines dispose d'un accès à Internet et au courrier électronique. Toutes les machines ont accès à de nombreux disques réseaux publics ou non, à des serveurs de CDROM et autres...

L'Office de la propriété industrielle belge utilise de plus en plus le logiciel PAGEMAKER à des fins de composition de documents pour folder, brochures d'information...

Les techniques d'impression de toutes sortes sont du domaine de nos sous-traitants

III. Questions relatives à l'établissement d'abrévés, au classement, au reclassement et à l'indexation de l'information technique contenue dans les documents de brevet:

L'office belge sous-traite la classification de ces brevets à l'OEB. Nous n'avons aucune mission de recherche dans le cadre de la délivrance (l'Office belge n'est pas un office à examen de la brevetabilité). Nous n'avons donc pas de tâche officielle pour ce point.

IV. Création et tenue à jour de dossiers de recherche:

Néant, voyez le point III.

V. Activités dans le domaine des systèmes de recherche informatisée et autres systèmes de recherche mécanisée:

L'Office belge se connecte principalement aux bases de données de l'OEB 'EPOQUE-BNS, EPRV, INPADOC et à la base de données DERWENT via une ligne louée. Dans le cadre d'ESP@CENET de l'OEB, l'Office belge possède un serveur Internet national. Les données de ce serveur sont mises à jour par les agents de l'Office belge à l'aide d'un produit ESPACE de l'OEB sur support CDROM. L'Office belge dispose de diverses bases de données pour la facturation et la comptabilité des copies des produits de l'information, pour le registre des mandataires, pour les pouvoirs généraux de représentation, pour l'indication des courriers de toute nature déposés à l'Office, pour la gestion des absences du personnel... Pour ce faire, le matériel utilisé est un ensemble de PC Pentium II dont le système d'exploitation est WINDOWS 3.11 (remplacé par WINDOWS NT dans le courant de 1999) sur un réseau du même type. Les logiciels sont des produits de MICROSOFT, ADOBE et autres développements internes. Les machines utilisées pour la Bureautique le sont aussi pour l'exploitation des bases de données de gestion des brevets et CCP nationaux.

Le statut pécuniaire, administratif et la logistique sont externes à notre office qui est un tout petit service du Ministère des Affaires économiques de l'Etat fédéral belge.

A l'Office belge, nous ne disposons quasiment pas de dictionnaire sous forme électronique.

VI. Administration de la bibliothèque et des services de l'Office de la propriété industrielle mis à la disposition du public.

Le public a accès librement à la salle de lecture, aux machines reliées sur le réseau de CDROM, aux locaux pour le dépôt et la demande de renseignements. Un dossier en phase de demande ou de délivrance ne peut être consulté. Les bases de données donnent un accès limité aux informations. La consultation d'un dossier papier publié peut être réalisée après sa commande. Le responsable surveille la lecture. Les services de l'Office ouvrent de 10 à 12 et de 14 à 16 tous les jours ouvrables ou en dehors de ces heures sur rendez-vous avec la personne concernée. Des locaux fermés et/ou des compactus/rotomat enterrés et fermés accueillent les dossiers, films, CDROM. Les conditions de conservation sont celles qui sont souhaitables compte tenu des installations d'un bâtiment moderne qui n'a pas cinq ans et dont le conditionnement de l'air en température et en humidité pour le papier existe. La gestion de la documentation se base sur un classement par pays, par type de document, par numéro de publication et par lieu de stockage.

Les trois-quarts du million de dossiers de brevet belge ont été reclassés tout en entourant les dossiers d'une protection plastique par paquet de 20 approximativement. Il n'y a qu'une seule bibliothèque en Belgique. L'Office prévoit dans un projet en collaboration avec l'OEB de développer quatre centres de recherche répartis sur le territoire belge. Chaque centre aurait accès aux informations en ligne comme le personnel de l'Office belge.

Au sein de la salle de lecture de l'Office, les clients ont la possibilité de consulter un poste raccordé sur Internet et sur l'Intranet des administrations.

VII. Questions relatives à l'échange de documentation et d'information en matière de brevets:

Les échanges d'information sur support électronique ou optique se font principalement avec l'OEB. Les données bibliographiques figurent dans des fichiers EBCDIC sur support cassette magnétique type 3490 ou sur disquette.

Les documents de priorité figurent également sur support en papier.

Le seul support officiel utilisé pour déposer une demande de brevet belge est le papier.

Il n'y a pas actuellement de législation prévue pour l'échange de documents de brevet entre offices sur support électronique ou optique. La Belgique participe toutefois au développement du droit des brevets de l'OMPI.

VIII. Autres questions pertinentes relatives à la formation théorique en ce qui concerne l'utilisation de l'information en matière de brevets et à la promotion de cette utilisation, y compris l'assistance technique aux pays en développement.

L'Office belge organise avec le concours des agents de liaison de l'Office européen des brevets des formations mensuelles sur demande ou sur proposition. A cette fin, des supports didactiques se développent en collaboration avec l'OEB, comme un CDROM interactif sur les brevets, et s'utilisent comme des PC portables raccordables sur Internet, du matériel de projection portable... Ces formations ont un caractère de démystification, de première information, de guide.

L'Office belge n'a pas d'accord de développement avec des pays en voie de développement.

L'Office effectue de petites statistiques donnant les tendances dans le cadre du bilan des activités annuelles.

L'Office belge est le seul office apte à recevoir les dépôts des demandes de brevet et autres titres de protection de la propriété industrielle.

IX. Autres sujets pertinents.

Un courrier officiel suivra

Claude BOLLAND, Ingénieur à l'Office belge de la propriété industrielle
tél:+32 2 206 4833

U:\PIIE_003.CB\WPWIN.DOC\OMPI\RAPPTECH.99